



Cazals Manzo Pichot Saint Quentin conseille SQLI SA lors de la cession de sa filiale Aston Institut à Talis Education Group

Paris, le 20 mars 2024



Thomas Cazals
tcazals@cazalsmanzo.com

Maxence Manzo
mmanzo@cazalsmanzo.com

Romain Pichot
rpichot@cazalsmanzo.com

Bertrand de Saint Quentin
bdesaintquentin@cazalsmanzo.com

Pierre Ullmann
pullmann@cazalsmanzo.com

Xavier Colard
xcolard@cazalsmanzo.com

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin accompagne le groupe coté SQLI SA dans le cadre de la cession de l'intégralité des titres de sa filiale Aston Institut, activité de formation dans les domaines du numérique et de la cybersécurité, à Talis Education Group, soutenu par les fonds d'investissement l'IDI, Raise Impact et Aquiti Gestion.

Aston Institut compte une cinquantaine de collaborateurs, plus de 900 étudiants et 150 formateurs à travers 3 campus (Arcueil, Levallois et Lille) et un catalogue de 500 formations permettant de garantir à un large public d'étudiants, d'employés de grandes entreprises françaises et de fonctionnaires des formations aux métiers de l'IT tout au long de leur vie professionnelle (en alternance et en formation professionnelle continue).

Aston Institut bénéficiera du soutien d'un groupe spécialiste de la formation afin de poursuivre son développement. Ce rapprochement permettra en outre de renforcer la présence géographique de Talis Education Group, de diversifier ses sources de financement au travers de l'offre de formation professionnelle continue et de déployer l'offre cybersécurité sur l'ensemble des 12 campus disposant de plus de 8 000 étudiants et 5 000 entreprises partenaires.

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est intervenu sur les aspects fiscaux de l'opération.

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est un cabinet d'avocats d'affaires dédié au droit fiscal. Ses six associés et leurs collaborateurs accompagnent sur tous les aspects fiscaux une clientèle d'entreprises, d'investisseurs et de particuliers, tant pour leurs opérations françaises qu'internationales.

SQLI / ASTON	Ripamonti Partners : Lionel Ripamonti - Corporate Cazals Manzo Pichot Saint Quentin : Bertrand de Saint Quentin (Associé), Aurélie Urvois, et Céline La Rosa (Collaboratrices) – Fiscal Cabinet DBG : Jérôme Cordier Trialis Finance : Clément Michel et Mathias Fonseca
TALIS EDUCATION GROUP	Mermoz Avocats : Thomas Hermetet et Virginie Florance